

certification. Nous avons convenu de prendre des initiatives, à titre individuel et collectif, pour abaisser ces obstacles, notamment au moyen d'accords de reconnaissance mutuelle. Nous sommes déterminés à poursuivre la réforme de la réglementation, que nous voyons comme un moyen efficace permettant aux gouvernements de promouvoir la croissance, la création d'emplois et le commerce. Nous sommes satisfaits du travail accompli dans ce domaine par l'OCDE, et nous l'encourageons ainsi que d'autres instances à poursuivre les efforts en ce sens.

Nous avons discuté de l'impact des politiques nationales sur l'accès aux marchés dans le domaine du droit de la concurrence. Nous avons convenu de poursuivre notre travail à l'OCDE et ailleurs pour que des décisions puissent être prises sur un éventuel accord multilatéral visant à renforcer l'application internationale des principes touchant la concurrence et le commerce.

Nous avons également passé en revue le travail engagé à l'OCDE et à l'OMC sur le rapport qui existe entre les règles applicables au commerce et à l'environnement. Nous sommes convaincus que des progrès sont réalisés en vue de rendre ces règles complémentaires sans compromettre l'objectif de libéralisation continue du commerce. Nous avons aussi pris note du travail engagé à l'OCDE et à l'OIT sur l'examen des mécanismes existants pour la promotion des normes de travail. Nous appuyons ce travail analytique. Nous nous réjouissons des progrès accomplis à l'OCDE et estimons que ces questions méritent un débat plus large entre acteurs mondiaux.

L'orientation de nos discussions des deux derniers jours reflète l'émergence de nouveaux défis pour le système commercial, et aussi de nouvelles possibilités pour la libéralisation du commerce. Nous n'entendons pas limiter nos futures discussions à ces secteurs et à ces questions - tout importants qu'ils soient. Nous rechercherons activement l'élimination des barrières qui subsistent et les cadres supérieurs de la Quadrilatérale vont étudier les moyens d'y parvenir.

La première Réunion ministérielle de l'OMC en 1996 nous donnera la possibilité de maintenir l'élan de la libéralisation du commerce et de préparer les futures négociations commerciales.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874